

**Municipalité de  
Saint-Camille-de-Lellis  
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 5<sup>e</sup> jour d'août 2013, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

**1.0 et 2.0** Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ère) suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;  
Mme Thérèse Blanchet;  
M. Richard Pouliot;  
M. Marcel Bégin;  
M. Jocelyn Pouliot  
M. Serge Boutin.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

**3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET  
APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS  
(ÈRE) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et présenté;**

- 1.- **Prière; Réunion du 5<sup>e</sup> jour d'août 2013**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 8 juillet 2013;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.08-13;
- 7.- Dépôt des indicateurs de gestion 2012;
- 8.- Résolution, adoption du rapport sur la Forêt de proximité;
- 9.- Résolution, congrès annuel des maires de la FQM;
- 10.- Résolution, cotations huile à chauffage;
- 11.- Résolution, achat de sel et de sable pour l'hiver 2013-2014;
- 12.- Résolution, entretien des cours, saison hivernale 2013-2014;
- 13.- Résolution, entretien de la route Vermette;
- 14.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :  
A-Membres des comités;  
B-Voirie, achat de huit pneus;  
C-Incendie;  
D-Aqueduc et égout : mise en demeure,  
Giroux et Lessard Ltée, travaux route 204;  
E-Administration;  
F-Maire.;
- 15.- Correspondance;
- 16.- Varia: A) Résolution, plan d'arpentage, borne sèche et réservoir;  
B) Dossier Forêt privé.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 139-08-13**

**4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUILLET**

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE), QUE** le procès-verbal du 8 juillet 2013 soit adopté, et signé tel que présenté.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 140-08-13**

**5.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Aqueduc et égout: M. Serge Boutin mentionne que la pompe à la station de pompage d'eau portable a été réinstallée en juillet.

Service de la voirie

M. Marcel Bégin mentionne que les travaux de débroussaillage des rangs ont débuté dans le rang 4, rang St-Joseph. Au cours des prochains mois, nous étudierons les possibilités, les équipements à acheter et/ou continuer de le faire à contrat.

**6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 08-13**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 08-13 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 5<sup>e</sup> jour d'août 2013* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 108,603.44\$.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE** l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 08-13 tels que présentés. Le total des comptes pour **AOÛT 2013 s'élève à : 108,603.44\$**

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 08-13.

	<b>LISTE DES COMPTES PAYÉS EN JUILLET :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
1-	562,91 \$	C1300363
2-	166,00 \$	C1300364
3-	530,58 \$	C1300365
4-	<b>1 543,74 \$</b>	<b>C1300366</b>
5-	451,74 \$	C1300367
6-	1 092,00 \$	C1300368
7-	75,00 \$	C1300369

8-	49,02 \$	C1300370
9-	80,48 \$	C1300371
10-	1 485,96 \$	C1300372
11-	54,57 \$	C1300373
12-	<b>1 543,74 \$-</b>	
	<b>4 548,26 \$</b>	<b>: Sous-total</b>

	<b>LISTE DES COMPTES À ACCEPTER POUR L'ASSEMBÉE 5 AOÛT :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
13-	461,20 \$	C1300374
14-	1 119,59 \$	C1300375
15-	145,00 \$	C1300376
16-	126,82 \$	c1300377
17-	4 197,87 \$	C1300378
18-	34,49 \$	C1300379
19-	29,91 \$	C1300380
20-	132,22 \$	C1300381
21-	503,74 \$	C1300382
22-	76,80 \$	C1300383
23-	165,00 \$	C1300384
24-	45,98 \$	C1300385
25-	57,43 \$	C1300386
26-	305,47 \$	C1300387
27-	54,58 \$	C1300388
28-	<b>54,58 \$</b>	<b>C1300389</b>
29-	22 638,58 \$	C1300390
30-	346,02 \$	C1300391
31-	398,00 \$	C1300392
32-	280,54 \$	C1300393
33-	475,00 \$	C1300394
34-	75,00 \$	C1300395
35-	84,80 \$	C1300396
36-	71,16 \$	C1300397
37-	960,98 \$	C1300398
38-	59,22 \$	C1300399
39-	7 663,08 \$	C1300400
40-	277,67 \$	C1300401
41-	546,63 \$	C1300402
42-	7 183,11 \$	C1300403
43-	1 353,68 \$	C1300404
44-	72,67 \$	C1300405
45-	54,27 \$	C1300406
46-	-(54,58\$)	Ch. annulé
	<b>49 996,51\$</b>	<b>: Sous-total</b>

	<b>GRAND TOTAL DES SALAIRES ASSEMBLÉE AOÛT</b>	<b>16 369,70 \$</b>
--	--	---------------------

	<b>LISTE DES COMPTES À AJOUTER AOÛT :</b>	<b>NO. CHÈQUE</b>
47-	259,21 \$	C1300407

48-	246,05 \$	C1300408
49-	268,64 \$	C1300409
50-	92,07 \$	C1300410
51-	110,00 \$	C1300411
52-	1 517,67 \$	C1300412
53-	218,45 \$	C1300413
54-	24 953,00 \$	C1300414
55-	785,71 \$	C1300415
56-	303,90 \$	C1300416
57-	1 800,00 \$	C1300417
58-	301,86 \$	C1300418
59-	145,00 \$	C1300419
60-	125,97 \$	C1300420
61-	1 261,32 \$	C1300421
62-	3 093,63 \$	C1300422
63-	16,75 \$	C1300423
64-	65,71 \$	C1300424
65-	2 250,00 \$	C1300425
	125,97 \$-	
	<b>37 688,97 \$</b>	<b>: Sous-total</b>
	<b>108 603,44 \$</b>	<b>: Grand total</b>

**Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois d'août 2013.**

---

**Nicole Mathieu, Directrice Générale**

**Résolution 141-08-13**

## **7.0 DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION**

La directrice fait le dépôt des indicateurs de gestion 2012.

Une copie a été envoyée à chacun des élus municipaux présents.

## **8.0 RÉSOLUTION – ADOPTION DU RAPPORT SUR LA FORÊT DE PROXIMITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a nommé un chargé de projet, en l'occurrence M. Marcel Vermette pour procéder à la rédaction d'un rapport pour un projet de forêt de proximité à Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport a été déposé et étudié lors de la réunion de travail de juillet 2013, et que les élus présents en ont pris connaissance, et déclarent en être satisfaits;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte le rapport tel que présenté par M. Marcel Vermette, chargé de projet, relativement au projet de forêt de proximité à Saint-Camille.

**QU'**une rencontre publique sur la forêt de proximité se tiendra le 30 août prochain.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 142-08-13**

**9.0 RÉSOLUTIONS, CONGRÈS ANNUEL DES MAIRE DE LA FQM**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille autorise le maire, M. Adélard Couture, à participer au congrès annuel des maires de la FQM qui se tiendra cette année, les 26, 27 et 28 septembre 2013, au centre des Congrès de Québec. Le coût d'inscription au congrès est de : 620\$ (taxes en sus).

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais déplacement).

**ADOPTÉE,**

**Résolution 143-08-13**

**10.0 RÉSOLUTION, COTATION POUR HUILE À CHAUFFAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat d'huile à chauffage parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat d'huile à chauffage à la caserne incendie et au garage municipal, pour la saison hivernale 2013-2014;

**QUE** notre demande soit expédiée à notre fournisseur au cours des prochaines semaines.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 144-08-13**

**11.0 RÉSOLUTION, ACHAT DE SEL ET DE SABLE, HIVER 2013-2014**

**Achat de sodium (sel) :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sel pour la préparation de sable-salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat de sel, pour quantité d'environ 20 tonnes pour la préparation du sable-salé pour la saison hivernale 2013-2014.

**QUE** l'on négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs de sel à glace (sodium);

**ADOPTÉE,**

**Résolution 145-08-13**

**Achat de sable :**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de sable pour la préparation de sable-salé, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat de sable, pour une quantité d'environ 300 tonnes pour la préparation du sable-salé pour la saison hivernale 2013-2014.

**QUE** la Municipalité de Saint-Camille octroie le contrat d'achat et de préparation du sable-salé, à Excavation Paul Labrie de Saint-Magloire, le coût d'achat pour 300 tonnes de sable est de 3707.94\$ taxes incluses.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 146-08-13**

## **12.0 RÉSOLUTION – ENTRETIEN DES COURS MUNI-CIPALES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de déneigement des cours municipales a pris fin en mars dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité souhaite procéder par appel d'offres par invitation, et demande des soumissions pour la saison hivernale 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 pour 3 ans;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) que** la Municipalité de Saint-Camille demande des soumissions par appel d'offres par invitation pour le déneigement de la cour de la caserne incendie, hivers 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 pour 3 ans;

**QUE** toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui sera transmis aux soumissionnaires;

**QUE** les soumissionnaires invités devront déposer leur offre dans une enveloppe scellée au plus tard le 9 septembre, 16h30, et seront ouvertes le même jour à 16h31.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 147-08-13**

**Entretien de la cour de l'édifice municipal en régie par les employés municipaux**

La Municipalité de Saint-Camille a fait l'acquisition d'un tracteur Trackless en 2012-2013, et avec cet équipement elle fera l'entretien de la cour de l'édifice municipal pour la saison hivernal 2013-2014.

**13.0 RÉSOLUTION – ENTRETIEN DE LA ROUTE VERMETTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a procédé durant ces dernières années à l'entretien des divers chemins, rues, routes sous sa responsabilité, et en l'occurrence la route Vermette;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'est vu confirmer que la route Vermette est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec, et donc n'est pas sous sa responsabilité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande une rencontre avec un représentant du Ministère des Transports, quant à l'entretien de la Route Vermette qui est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 148-08-13**

**14.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

Voirie :

M. Marcel Bégin mentionne que les pneus d'hiver sur le camion 10 roues sont à changer.

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille doit procéder à l'achat de pneus pour le camion de déneigement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut procéder de gré à gré pour l'achat de huit (8) pneus d'hiver, parce que c'est une dépense de moins de 25,000\$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille procède de gré à gré pour l'achat de huit (8) pneus d'hiver.

**QUE** l'on négocie de gré à gré auprès de différents fournisseurs pour l'achat des pneus;

**ADOPTÉE,**

**Résolution 149-08-13**

Aqueduc et égout :

M. Serge Boutin mentionne qu'il reste encore des déficiences à corriger dans le cadre du projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée, route 204, que ces travaux auraient dû être effectués ce printemps, et n'ont toujours pas été effectués. Il est mentionné qu'une mise en demeure sera envoyée à Giroux et Lessard Ltée leur demandant de terminer les travaux.

Mise en demeure – Giroux et Lessard Ltée :

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée, route 204 à Saint-Camille sont terminés depuis septembre 2012, et qu'il reste une liste de déficiences à corriger;

**CONSIDÉRANT QUE** ces déficiences devaient être corrigées au printemps 2013;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis envoie une mise en demeure à Giroux & Lessard Ltée leur demandant de terminer les travaux (voir liste de déficiences), projet de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout et de la chaussée, route 204, à Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 150-08-13**

Le maire :

Le maire, M. Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : conseil des maires, comité administratif de la MRC, rencontre avec les architectes, réunion de travail du conseil municipal, réunion du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

## **15.0 CORRESPONDANCE**

Lettre Ministère des Transports

La directrice fait lecture d'une lettre du Ministère des Transports nous indiquant que suite à l'étude de notre demande, un panneau d'arrêt d'autobus scolaire situé, au 124, route, 204, à Saint-Camille sera installé en direction Est puisque les critères de visibilité ne sont pas présents, et que cette signalisation sera installée sous peu.



Lettre - Ministère des Transports, aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Lecture est faite d'une lettre nous indiquant, que suite à la recommandation de notre députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, la municipalité de Saint-Camille recevra une subvention de 14,000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal.

Lettre – Ministère de la Santé et des Services Sociaux, et Ministère responsable des Aînés

Lecture est faite d'une lettre nous annonçant l'attribution d'un certificat de reconnaissance pour Saint-Camille-de-Lellis comme Municipalité amie des aînés (MADA).

**16.0 VARIA :**

**A) RÉOLUTION PLAN D'ARPENTAGE, RÉSERVOIR SOUTERRAIN SITUÉ AU 21, RUE FOURNIER**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut installer une borne sèche sur la citerne de 20' X 20' déjà existante située sur le lot 18-P, rang VI, du cadastre de Bellechasse, située au 21, rue Fournier à Saint-Camille, ledit terrain appartient à Mme Lucie Fournier,

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille doit préalablement obtenir un plan d'arpentage pour l'emplacement de la citerne susdécrit;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille pour se conformer au schéma de sécurité incendie, doit installer plusieurs bornes sèches pour couvrir toutes les axes de la Municipalité;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à faire effectuer les travaux d'arpentage sur la citerne déjà existante sur le lot 18-P, rang VI, du cadastre de Bellechasse, situé au 21, rue Fournier, à Saint-Camille, pour une superficie d'environ 20 pieds de longueur X 20 pieds de largeur.

**QUE** la municipalité de Saint-Camille payera tous les frais relatifs aux travaux d'arpentage.

**ADOPTÉE,**

**Résolution 151-08-13**

## **B) FORÊTS PRIVÉES**

La MRC des Etchemins a fait le dépôt d'un projet de règlement sur les forêts privées. Le maire demande aux élus d'en faire la lecture pour la prochaine séance de travail.

### **17.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE**

Les questions de l'assistance.

### **18.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h50.

---

Maire, Adélarde Couture

---

Directrice générale, Nicole Mathieu